



<b>Objectif</b>	L'Accompagnateur de Tourisme Equestre accompagne et conduit des randonnées équestres en autonomie dans tout établissement dans le cadre de parcours identifiés. Niveau de formation IV
<b>Dates de formation</b>	Janvier 2013 à Octobre 2013 Date limite d'inscription le 15 décembre 2012
<b>Validation</b>	Diplôme d'A -T -E octobre 2013
<b>Conditions d'entrée</b>	Avoir 18 ans révolus Avoir une licence fédérale de compétition Attestation de 1 <sup>er</sup> secours – PSC1 Etre titulaire du galop 6 PN Attestation de 7 jours de randonnée
<b>Nombre d'heures</b> <b>Suivant positionnement</b>	680 heures 380 heures en formation 300 heures mise en situation (CTE labellisé)
<b>Contenu</b>	Modules Préparation aux tests d'entrée Technique équestre Connaissance du cheval Encadrement des promenades Connaissances générales Entretien des équipements Stage pratique en entreprise
<b>Coût</b> <b>Frais pédagogiques</b> <b>Frais d'inscription et de dossier</b>	4 700 € 50 €
<b>Organisme de Formation</b>  <b>Responsable de la formation</b>	F.A.E. / EQUILOISIRS Pont de Papineschi 20250 Corté Tél & Fax : 04 95 61 09 88 E-mail : <a href="mailto:equiloisirs@wanadoo.fr">equiloisirs@wanadoo.fr</a> Site : equiloisirs-fae.com Mr ANGOT Thierry
<b>Déclaration organisme de formation</b>	94 202 023 520
<b>N° de Siret</b>	404 899 270 000 15

## Préambule

L'Accompagnateur de Tourisme Equestre / ATE certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus, en assurant la sécurité et l'agrément des cavaliers, un emploi rationnel et la sécurité des équidés, le respect de l'environnement et la sécurité des tiers. Le détenteur de l'Accompagnateur de Tourisme Equestre répond à l'obligation de qualification pour l'encadrement précisée par l'article L 212-1 du code du sport et peut exercer l'accompagnement de promenades et de randonnées contre rémunération.  
« L'ATE accompagne et conduit des randonnées équestres en autonomie dans tout établissement dans le cadre de parcours identifiés. »

## Passerelles

Par arrêté du 30 juillet 2010, NOR SASF 1021011A, le titre d'Accompagnateur de Tourisme Equestre accorde les équivalences suivantes avec le BPJEPS :

\_ Les Exigences préalables à l'entrée en formation dans la mention Tourisme Equestre, les Exigences préalables à la mise en situation , pédagogique, les UC 5, 6 et 10, l'UC 9 dans la mention Tourisme Equestre.

## Entrée en formation

### Test d'entrée en formation

Le candidat qui souhaite entrer en formation d'accompagnateur doit être admis aux épreuves du test d'entrée en formation, qui est un examen.

Pour pouvoir se présenter aux tests d'entrée en formation, le candidat doit :

- \_ être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité – A compter du 1er janvier 2011 :
- être titulaire d'une licence fédérale de compétition – LFC – en cours de validité,
- \_ avoir 18 ans révolus,
- \_ être titulaire au minimum du Galop 6 de Pleine Nature ou du Galop 6 de Cavalier ou du Degré 2 de tourisme équestre ou du Degré 2 de Cavalier délivré par la FFE,
- \_ totaliser sept jours de randonnée minimum dont quatre journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral de randonnée ou être en possession du brevet fédéral de Randonneur de bronze délivré par la FFE, être détenteur de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 / PSC1 ou d'un titre équivalent, le Brevet National de Secourisme, BNS, ou l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS.

### Test d'entrée

Le test d'entrée comporte 3 Unités capitalisables / UC.

#### UC 1 – Test technique à cheval

L'UC 1, test technique à cheval, correspond à un parcours en terrain varié / PTV de Niveau Galop 6 de Pleine Nature, évaluée en acquise/non acquise. Le parcours d'une distance de 0,8 à 2 kms comprend 12 difficultés maximum, naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée à effectuer dans la limite du temps accordé.

#### UC 2 – Parcours d'orientation pédestre

L'UC 2, parcours d'orientation pédestre, correspond au suivi d'un itinéraire de 3 à 5 km sur chemins et sentiers en temps limité comprenant 8 balises, évaluée en acquise/non acquise.

**UC 3 – Entretien de motivation** L'UC 3 consiste en un exposé et un entretien de 20 minutes.

## Programme

### Module 1 : Technique Equestre 90 heures

- \_ M 1.1 Seller et brider correctement un cheval avec son équipement de randonnée et ajuster le matériel,
- \_ M 1.2 Travailler un cheval en main et le présenter en main à l'arrêt, au pas et au trot,
- \_ M 1.3 Embarquer un cheval en sécurité dans un van ou un camion,
- \_ M 1.4 Réaliser le travail d'un cheval en longe à l'extérieur,
- \_ M 1.5 Réaliser la détente et le travail d'un cheval monté,
- \_ M 1.6 Réaliser un parcours défini de maîtrise d'allures en terrain varié,
- \_ M 1.7 Réaliser le travail d'un cheval monté avec cheval de main bâté ou non,
- \_ M 1.8 Réaliser des difficultés avec un cheval de main bâté ou non,
- \_ M 1.9 Evaluer les capacités d'un équidé et son comportement pour un emploi par le public,
- \_ M 1.10 S'exprimer clairement pour parler du cheval et de son travail en utilisant un langage technique et professionnel juste.

### Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie 60 heures

- \_ M 2.1 Aménager et entretenir l'espace de vie du cheval et assurer les soins usuels,
- \_ M 2.2 Reconnaître et différencier les différents aliments du cheval et les plantes toxiques,
- \_ M 2.3 Adapter, choisir l'alimentation et l'abreuvement en fonction de l'activité,
- \_ M 2.4 Evaluer et programmer la quantité du travail de sa cavalerie,
- \_ M 2.5 Appliquer les mesures de prophylaxie courantes,
- \_ M 2.6 Connaître et programmer les vaccinations des équidés, obligatoires, volontaires,
- \_ M 2.7 Composer et utiliser une trousse de secours d'écurie et de randonnée,
- \_ M 2.8 Mettre en oeuvre des situations de contention : pli de peau, pose de tord nez,
- \_ M 2.9 Détecter une boiterie, identifier le membre boiteux, rechercher les causes visibles éventuelles et intervenir dans les cas les plus simples, juger de la suspension ou non du travail,
- \_ M 2.10 Déceler et soigner les différents traumatismes et plaies dans les limites de ses compétences et dans le respect de l'intégrité du cheval : plaies de harnachement, plaies diverses, traumatismes oculaires, prises de longe,
- \_ M 2.11 Identifier et apporter les soins nécessaires au coup de chaleur, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs,
- \_ M 2.12 Enumérer et identifier les affections parasitaires externes, gale, teigne, et internes, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs,
- \_ M 2.13 Décrire et comprendre l'appareil locomoteur, sa mécanique et ses pathologies, tares, arthrose...
- \_ M 2.14 Décrire et comprendre l'appareil respiratoire, son fonctionnement et les symptômes d'affection, grippe, gourme, emphysème...
- \_ M 2.15 Connaître et décrire l'appareil circulatoire et son fonctionnement,
- \_ M 2.16 Décrire le pied, ses aplombs, son fonctionnement mécanique ainsi que ses pathologies, pourriture de fourchette, clou de rue, encastelure, bleime, seime... Entretenir l'hygiène et le bon état des pieds des chevaux,
- \_ M 2.17 Enlever et remettre un fer et procéder à un dépannage élémentaire,
- \_ M 2.18 Constituer et utiliser une trousse de dépannage élémentaire de maréchalerie d'écurie et de randonnée,
- \_ M 2.19 Equiper un cheval pour le transport,
- \_ M 2.20 Apprécier le modèle d'un cheval, définir des critères objectifs de choix, apprécier sa valeur.

**Module 3 : Encadrement de promenades et randonnées 80 heures**

- \_ M 3.1 Identifier les publics du tourisme équestre et leurs caractéristiques,
- \_ M 3.2 Organiser et gérer l'accueil de la clientèle,
- \_ M 3.3 Accompagner le public dès le premier contact avec l'équidé, en application avec les règles de sécurité et d'hygiène qui s'imposent,
- \_ M 3.4 Evaluer le niveau de la clientèle au travers de parcours,
- \_ M 3.5 Choisir les chevaux en fonction de la clientèle et les préparer pour l'activité prévue, affecter un cheval adapté au niveau du cavalier,
- \_ M 3.6 Adapter sa sortie en fonction du niveau des cavaliers et du parcours prévu,
- \_ M 3.7 Identifier, utiliser les différentes cartes topographiques et leurs échelles : 1/25 000e, 1 /50 000e, 1 / 100 000e, 1/200 000e, évaluer les distances, interpréter les signes conventionnels,
- \_ M 3.8 Préparer l'équipement nécessaire à l'activité prévue,
- \_ M 3.9 Se conformer aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident, prévoir les liaisons permettant la communication,
- \_ M 3.10 Donner au groupe les consignes relatives à la sécurité, à la circulation et à la préservation des espaces traversés,
- \_ M 3.11 Assurer la sécurité des gens, des biens et des tiers. Donner au groupe les consignes relatives aux changements d'allures, de vitesse et de direction et définir les moyens de les leur communiquer,
- \_ M 3.12 Gérer la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé
- \_ M 3.13 Contribuer à l'agrément et au bien-être du groupe,
- \_ M 3.14, S'informer des aspects culturels et économiques des régions traversées et en communiquer les principales caractéristiques,
- \_ M 3.15 Transmettre la connaissance et le respect de l'environnement, faune, flore et cultures locales. Veiller à la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel, agriculteurs, forestiers...
- \_ M 3.16 Organiser les haltes et arrêts,
- \_ M 3.17 Etablir une ligne d'attache de chevaux et s'assurer de leur sécurité lors des étapes, paddocks... Identifier et tracer un itinéraire, rédiger une feuille de route, visualiser et tracer son profil, en évaluer les difficultés,
- \_ M 3.18 Suivre un itinéraire préparé en respectant la durée prévue,
- \_ M 3.19 Donner à un tiers les indications permettant de se localiser,
- \_ M 3.20 Utiliser ses connaissances liées à la météo et aux modes d'information dans ce domaine,
- \_ M 3.21 Utiliser un GPS pour s'orienter ou définir sa position.

Le module 3 comprend 4 journées de randonnées école dont au minimum deux nuitées hors du centre.

**Module 4 : Connaissances générales et gestion d'une Très Petite Entreprise / TPE 50 heures**

- \_ M 4.1 La FFE / CNTE et organes déconcentrés CRE/ CRTE : organisations et missions,
- \_ M 4.2 Le tourisme, la réglementation de l'usage des chemins et le code de la route,
- \_ M 4.3 La réglementation de l'encadrement et l'environnement institutionnel,
- \_ M 4.4 Le droit du travail, les responsabilités et les assurances,
- \_ M 4.5 Les bases de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion,
- \_ M 4.6 La réglementation concernant le transport des animaux vivants et des chevaux,
- \_ M 4.7 Les règles de sécurité et la prévention des accidents active, passive et les
- \_ M 4.8 La création d'itinéraires de proximité,
- \_ M 4.9 La conception d'un calendrier d'animations, un programme de randonnées et promenades,
- \_ M 4.10 Les méthodes de commercialisation des produits de tourisme équestre,
- \_ M 4.11 La création et l'organisation des produits de tourisme équestre. La diversification et l'adaptation de ses produits,
- \_ M 4.12 L'élaboration d'un document publicitaire, les partenaires de commercialisation et les publics d'usagers,
- \_ M 4.13 La réponse téléphonique,
- \_ M 4.14 L'évaluation de la satisfaction de la clientèle et l'amélioration de ses prestations.

**Module 5 : Entretien des équipements 20 heures**

- \_ M 5.1 Effectuer la maintenance du matériel et des installations,
- \_ M 5.2 Contrôler l'état des installations,
- \_ M 5.3 Mettre en oeuvre les règles d'hygiène et de sécurité,
- \_ M 5.4 Choisir et entretenir l'équipement du cheval de randonnée,
- \_ M 5.5 Effectuer les petites réparations ainsi que les réparations d'urgence : couture à deux aiguilles, pose d'un rivet...
- \_ M 5.6 Effectuer et choisir les différents noeuds et lignes d'attaches : matelotage.

**Module 6 : Stage de mise en situation professionnelle 300 heures**

Le stage de mise en situation professionnelle doit permettre à l'accompagnateur en formation d'appréhender la réalité du métier d'accompagnateur de tourisme équestre, en mettant en pratique les acquis de la formation, en participant à l'accompagnement des activités d'équitation d'extérieur.

**1ère phase : Observation – Découverte du centre**

**2ème phase : Première étape de la mise en oeuvre du projet de stage**

**3ème phase : Apprentissage de l'encadrement d'une promenade**

**4ème phase : Encadrement d'une randonnée de plusieurs jours**

**Le CTE où se déroule le stage doit être labellisé Centre de Tourisme Equestre.**